

que dans toutes les autres paroisses de la Province. Elle servira aussi à conserver la mémoire des moyens employés pour parvenir à ce changement, et de ceux mis en usage pour les empêcher ; elle servira enfin à faire connaître, par la suite, et dans un temps où l'on aura peut-être à gémir sur les inconvénients, et sur les excès que ne manqueront pas d'entraîner, tôt ou tard les innovations qui doivent avoir lieu, si le clergé avait raison ou s'il avait tort, de s'opposer aux mesures et aux changements sur lesquels on lui avait demandé son opinion ; non pour en faire un objet de discussion, mais par forme, et pour s'en servir ensuite comme d'une arme contre le clergé même. (1)

Nous revenons maintenant à notre objet, aux événements particuliers de la paroisse.

Le cinq avril de cette année 1831, après plusieurs jours de dégel suivis d'autres jours de pluies abondantes, les eaux des deux rivières de Jacques-Cartier et de Portneuf s'élevèrent à une hauteur à laquelle on ne se souvenait pas de les avoir vues auparavant. En conséquence de cette crue subite et extraordinaire des eaux, les glaces dont ces deux rivières étaient couvertes dans toute leur longueur, se soulevèrent, se détachèrent et furent entraînées avec violence par la force du courant. Il se forma en divers endroits des digues qui firent encore augmenter la hauteur des eaux. Pendant deux ou trois jours, le pont de Jérôme Fiset, sur la rivière Jacques-Cartier, fut dans le plus grand danger d'être emporté et culbuté. Les eaux montèrent assez haut dans le moulin à farine, au-dessous du pont, pour s'y élever à la hauteur de deux ou trois pieds. Cependant elles ne causèrent aucun autre dommage à ce monsieur, que d'y séjourner quelque temps. Un moulin à papier, bâti auprès du moulin à farine, mais un peu plus bas, souffrit beaucoup plus ; les eaux l'inondèrent en partie, et causèrent un dommage considérable au propriétaire-locataire de ce moulin.

A Portneuf, les glaces emportées avec violence par la force du courant, ayant défoncé la porte de la maison de M. Nell, les eaux s'y introduisirent subitement, et en inondèrent entièrement le rez-de-chaussée. Les livres et les papiers ne furent sauvés de cette inondation qu'avec peine et danger même. Les meubles et le reste de ce qui était dans cet étage furent sauvés par le moyen des canots avec lesquels seuls on pouvait parve-

(1) Après cinquante ans d'expérience, l'opinion de M. Gatiien sur ce projet de loi n'a rien perdu de sa valeur.
(L'abbé D. G.)